

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2015

PRESENTS : MM CUARTERO - MUNOZ - CASSE - DEPLANCHE - DEYMIER - JULLIEN - REDOULEZ -
Mmes BARRIERE - ESPUGNE DARSEES - AGUILLON - CLEMENT - FOURCADE - GENESTE - LERBET

Secrétaire de séance : M. Sébastien CASSE

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière du 18 décembre 2014.

Pour donner suite à la réunion générale des Maires du 11 avril dernier organisée à Tresses par Anne-Laure FABRE NADLER et Jean-Marie DARMIAN (conseillers départementaux), a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 13 345,51 euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2015 les opérations suivantes :
 - **voirie 2015 : 113 234.40 €**
 - **informatique à l'école : 5 320.00 €**

- de solliciter le Conseil Général pour l'attribution du FDAEC pour 13 345.51 € répartis ainsi : - pour la voirie : 11 065.00 €
 - pour l'informatique à l'école : 2 280.51 €.

- et d'assurer le solde de l'opération par emprunt et auto financement.

NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire présente un devis de la sarl Darema Topo qui propose la prestation pour l'étude et la réalisation de la mise à jour du plan de la commune :

- dans un premier temps, il s'agit de recenser toutes les routes et rues ayant ou non une dénomination propre sur la commune. Cette étape se fera en liaison avec le Service National de l'Adresse de la Poste qui dispose d'un fichier propre à chaque commune. Ce fichier permettra d'établir un premier diagnostic des difficultés rencontrées.

- puis, dans un second temps, il s'agira d'aller sur le terrain pour recenser toutes les habitations afin de déterminer comment leur attribuer un numéro et identifier clairement toutes les voies concernées.

Le report se fera sur un fond de plan cadastral numérisé sur une tablette graphique reliée à un GPS.

La numérotation pourra se faire de deux manières :

- soit une numérotation classique de type pair et impair
- soit une numérotation métrique en prenant comme point de départ le début d'une rue.

Ce devis s'élève à 5 000 € HT soit un total de 6 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de faire établir une nouvelle numérotation sur la commune
- confie cette mission à la sarl Darema Topo pour un montant de 6 000 € TTC
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette réalisation.

DELIBERATION DE VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget primitif.

Trois articles à développer :

Le compte 74831 à développer article 748313

Le compte 612 à développer article 6122

Le compte 68 à l'article 6811

Autre décision modificative : vente de l'immeuble

Investissement : recettes 024 : + 190 000 €

recettes 021 : - 190 000 €

Fonctionnement : recettes 775 : - 190 000 €

dépenses 023 : - 190 000 €

- Participation au SDIS : compte 6553 : + 10 000 €uros (solde 2014).

compte 022 dépenses imprévues : - 3 000 €

compte 6554 contributions organismes regroupés : - 4000 €

compte 6574 subventions fonctionnement personnes droit privé : - 3000 €

Investissement :

- dépenses : numérotation des voies : + 6 000.00 €
V.C. 1 du grand Port : - 3 719.49 €
- recettes : FDAEC : + 2 280.51 €uros

Le Conseil Municipal adopte ces virements de crédits à l'unanimité.

DELIBERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ALLOUEES AU PERSONNEL CONCERNE PAR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la réunion qui a eu lieu avec le personnel communal concerné par la réforme des rythmes scolaires, et en accord avec chaque intéressé, des agents font des heures supplémentaires.

Détails des heures supplémentaires

RIZZO Carine ép. BRULLMANN - Adjoint technique : 2 h sup. par semaine
LAGRANGE Philippe - Adjoint technique : 2 h sup. par semaine
TRUJILLO Josette épouse LOUIS - Adjoint technique : 1 h sup. par semaine
ROUCH Jean Marc - Adjoint technique : 1 h sup. par semaine
KERGALL Jocelyne ép. WINIAREK - Adjoint administratif : 1 h sup. par semaine

Des heures supplémentaires sont également versées à Philippe LAGRANGE lors des congés de Jocelyne Winiarek (remplacement).

Des heures sont également versées à Béatrice MUNOZ lors des absences de Carine Brullmann (remplacement).

Le Conseil Municipal accepte l'octroi des heures supplémentaires précitées aux intéressés susnommés.

LA POSTE

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la direction de La Poste souhaite réduire l'activité du bureau de Poste de la commune.

Il présente au conseil municipal les chiffres sur l'activité du bureau de Cambes qui ne cessent de baisser.

Ensuite, il donne lecture du courrier de monsieur Charrier, délégué aux Relations Territoriales proposant une convention signée entre la Poste et la commune pour la création d'une agence postale.

Madame Clément propose de réunir les commerçants pour évaluer les besoins du village et que le problème est d'évaluer l'utilité de La Poste à Cambes.

Monsieur Munoz pense que les charges transférées à la commune sont trop lourdes :

- local
- embauche et charges du personnel
- remplacement pendant les congés.

Monsieur Munoz explique que la direction de la Poste a présenté un dossier séduisant avec une aide pour l'accompagnement d'une embauche d'un salarié mais il ne voudrait pas que la population tienne responsable le conseil municipal de la fermeture de La Poste.

Monsieur Redoulez fait remarquer que l'aide est très limitée et que la personne embauchée serait au plus bas de l'échelle.

Il s'avère que tant qu'il y a du trafic, la loi ne permet pas à la direction de La Poste, de fermer.

Après avoir échangé différents points de vue, le conseil municipal :

- énonce que la commune aura des difficultés pour accéder à la demande de la Poste de création d'une agence postale
- demande à la direction de la Poste de maintenir le bureau de Poste dans la commune en répartissant les 15 heures d'ouvertures au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2016

Monsieur le Maire indique que conformément à la circulaire préfectorale, il faut procéder au tirage au sort de personnes issues de la liste électorale, pour établir la liste préparatoire pour le jury d'Assises de 2016.

Trois personnes sont désignées et seront informées qu'elles seront susceptibles à siéger au tribunal.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Barrière qu'il n'y a plus de lumière sur le chemin de l'école au coin du terrain de basket.

Monsieur le Maire explique que le poteau est à changer et que cet éclairage sera repris avec les travaux d'éclairage du chemin qui seront réalisés en partenariat avec le SDEEG.

* Monsieur Munoz explique qu'il faudra installer des caméras pour lutter contre ces incivilités.

Il est demandé par ailleurs d'écrire au nouveau propriétaire de l'immeuble Ballet pour le prévenir que le bâtiment demeure ouvert.

* Monsieur le Maire annonce à ses collègues que les P.F. Véral ont quitté le local de la galerie marchande au 1^{er} mai.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Les conseillers municipaux,